

SESSION 2019

**PSY EN
CONCOURS EXTERNE**

option : éducation, développement et
apprentissage

option : éducation, développement et conseil
en orientation scolaire et
professionnelle

**ÉTUDE DE DOSSIER PORTANT SUR L'EXERCICE DE LA FONCTION
DE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF**

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

L'instauration d'une meilleure synergie inter degrés au sein de « l'École du socle » est devenue l'un des principaux leviers permettant de relativiser les transitions pour tous les élèves. Elle concerne en tout premier lieu la liaison école-collège au sein du cycle 3 – cycle de consolidation –.

Pour y parvenir, un conseil école-collège (CEC) a été institué par l'article 57 de la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République. Son action porte sur la recherche de « continuité pédagogique par l'explicitation », entre professionnels, des objectifs visés dans le cadre de la liaison CM2 – 6^{ème}. Le CEC a ainsi vocation à permettre à tous les membres de la communauté éducative de mesurer les attentes relatives aux niveaux scolaires concernés, de définir des modalités de partage d'information sur les élèves et de ne rien omettre dans la prise en compte de leurs difficultés lors des paliers de scolarité. Le CEC participe ainsi de la volonté du législateur d'encourager les équipes éducatives à concevoir les parcours scolaires des élèves de telle sorte que *ce que nous savons* des processus cognitifs et socio-affectifs du développement de l'enfant puisse inspirer une réponse pédagogique appropriée pour chaque élève.

Conformément à leurs missions telles que définies dans leur référentiel d'activités, les psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) prennent une part active dans l'accompagnement des équipes éducatives comme dans le soutien ou le suivi des élèves. Il en est notamment ainsi lorsque se pose la question des décisions à prendre en matière de scolarité pour les élèves à « besoins particuliers ». C'est ainsi que lors d'une réunion du CEC de la circonscription du premier degré de D..., la situation du jeune Alexandre se trouve mise en discussion au titre de sa représentativité.

En grande difficulté d'apprentissage et particulièrement sensible au climat scolaire dans lequel il évolue, ce jeune élève de CM2 fait l'objet d'une attention toute particulière. Le/la PsyEN exerçant dans le premier degré l'a reçu à la demande de l'équipe pédagogique de l'école en bilan. Elle en a partagé avec son/sa collègue du second degré la synthèse, dans laquelle apparaît notamment le détail des résultats du WISC-V (voir ci-dessous pour information) :

<p><i>ICV (Indice de Compréhension Verbale) : 143</i></p> <p><i>IVS (Indice Visuo-Spatial) : 76</i></p> <p><i>IRF (Indice de Raisonnement Fluide) : 126</i></p> <p><i>IMT (Indice de Mémoire de Travail) : 80</i></p> <p><i>IVT (Indice de Vitesse de Traitement) : 78</i></p>
--

Elle en a profité pour lui faire part de son interrogation sur une suspicion de TSA (trouble du spectre de l'autisme) affectant sa scolarité sans toutefois altérer son raisonnement.

Au détour de la discussion au sein du CEC sur les différentes options de parcours possibles pour lui, l'équipe de l'école dans laquelle Alexandre est scolarisé attire l'attention de ses collègues du second degré sur la nécessité de l'accueillir dans un établissement présentant les caractéristiques propres à un climat scolaire « bienveillant ». Elle souhaite que ses perspectives de scolarisation future soient abordées sous ces auspices.

S'engage alors, avec les équipes enseignantes susceptibles de l'accueillir en 6^{ème}, un long développement sur ce qui caractérise un climat scolaire bienveillant. Du fait de leur présence dans cette séance de travail, les PsyEN sont fortement sollicités pour apporter leur éclairage sur cette question : bienveillance, bien-être, empathie, éthique relationnelle... sont les termes les plus souvent évoqués par eux dans la discussion.

La réunion se termine par le projet de sollicitation du rectorat pour une demande d'intervention en prochain CEC du PsyEN membre du groupe académique du climat scolaire (GACS).

*
* *

Il vous appartient de répondre aux 4 questions suivantes :

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du PSY EN de l'enseignement public :**

Option éducation, développement et apprentissages

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
PSE	0011X	102	0454

Option éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
PSE	0012X	102	0454

Document n°4 :

Groupe académique « climat scolaire » (GACS)

Extrait de la circulaire « Améliorer le climat scolaire pour une École sereine et citoyenne » : généralisation et structuration des groupes académiques

NOR : MENE1607984C

circulaire n° 2016-045 du 29-3-2016

MENESR DGESCO

« ... Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a créé en novembre 2012 une mission ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire. La mission a fédéré et impulsé des actions visant à l'amélioration du climat scolaire dans les académies, accompagné la mise en place de référents et de groupes dédiés.

Plus de vingt académies ont créé des groupes pluricatégoriels « climat scolaire » s'appuyant sur une approche systémique. Ces groupes disposent notamment d'un site Web national de référence : <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html> (outils, résultats de recherche, expériences...), d'actions de formation dans le cadre du plan national de formation (prévention et lutte contre le harcèlement, séminaire climat scolaire...).

En 2016-2017, ils disposeront de nouveaux outils sous la forme de deux applications permettant de mieux accompagner les écoles et les établissements scolaires :

- une application locale d'enquête climat scolaire, dont les objectifs sont d'établir un diagnostic partagé et de mettre en place les conditions d'un travail collectif des équipes pédagogiques et éducatives ;
- une application Faits Établissement, dont les objectifs sont de moderniser les remontées de faits graves et de violence et de permettre aux équipes des écoles et des établissements scolaires de développer leur capacité à percevoir et identifier des signaux dits « faibles ».

Le déploiement de ces outils sera accompagné par la mission ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire.

Il convient désormais de franchir une nouvelle étape, de généraliser les groupes climat scolaire dans l'ensemble des académies et de les structurer.

La généralisation et la structuration de ces groupes concourent à la mise en œuvre des évolutions indispensables aux transformations que l'École doit accomplir dans le cadre d'un paysage profondément renouvelé.

1 - Structurer les groupes académiques climat scolaire

Les groupes académiques climat scolaire sont structurés sur une base pluricatégorielle. Des groupes de travail spécifique au 1er degré y sont articulés.

1.1 Un groupe pluricatégoriel

Un groupe climat scolaire est mis en place et clairement identifié dans chaque académie.

Piloté par le recteur qui en définit les objectifs, il intègre les conseillers du recteur (ex. proviseur vie scolaire, délégué académique à la vie lycéenne, conseiller technique de service social, conseiller sécurité, équipe mobile de sécurité...), les référents (ex. référent justice, référent harcèlement...) ainsi que des personnels d'inspection, des personnels de direction, des personnels enseignants et d'éducation et tout autre personnel désigné par le recteur selon les spécificités académiques, afin de veiller à l'instauration d'un lien fort entre les questions éducatives et pédagogiques qui ne peuvent être dissociées.

Le groupe climat scolaire s'appuie sur les partenaires institutionnels (ex. Canopé, Clemi...), les collectivités territoriales et les représentants d'autres ministères quand cela se justifie.

Il s'appuie sur les dispositifs institutionnels existants et inversement (ex. comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté...).

1.2 Des groupes de travail spécifiques au 1er degré

Des groupes de travail départementaux sont créés.

Ils sont articulés au groupe académique climat scolaire. Ils participent aux objectifs définis par le recteur. Ils prennent en compte les spécificités propres au premier degré dans l'amélioration du climat scolaire. Ils contribuent au travers des nouveaux cycles à la mise en place de conditions propices aux apprentissages. Une attention particulière est portée au cycle 3 pour s'assurer de la continuité inter-degrés.

Ils s'appuient sur les dispositifs existants dans les départements (ex. comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté...).

1.3 Des groupes de travail spécifiques aux bassins d'éducation et de formation

Des groupes de travail dans les bassins d'éducation et de formation, articulés au groupe climat scolaire académique peuvent être créés. Leur action peut notamment s'inscrire dans le cadre des conseils école-collège. » etc...